

COTISATIONS 2021

Chers membres,

En complément des slides relatifs aux cotisations, le comité a souhaité apporter un complément d'information.

Les cotisations vont du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année civile. Jusqu'à présent, les activités estivales organisées durant l'été n'étaient pas soumises à une facturation de la part de la commune d'Yverdon-les-Bains. Nous n'avions que la charge liée aux moniteurs. Charge assumée jusqu'ici par le club sans contre partie financière auprès des membres.

Avec la nouvelle convention signée, la « gratuité » des lignes d'eau dont bénéficiait notre association n'est plus possible. En parallèle et pour continuer le développement du pôle de la natation sportive et à la suite de divers échanges avec nos entraîneurs professionnels, nous avons discuté d'un nouveau plan d'eau.

Nous avons pris en compte également les demandes de nos membres pour s'entraîner à l'année. C'est ainsi que nous avons pris en compte que les entraînements du club se dérouleraient sur la base du calendrier scolaire annuelle avec les entraînements durant chaque période des vacances scolaire à l'exception de la période de Noël et de l'été.

La crise sanitaire liée au COVID-19 a impacté également les finances de notre club bien que ce celui-ci ne soit pas en perte. C'est ainsi que les cotisations annuelles ont dû être revues pour différents groupes en lien également avec le nouveau plan d'entraînement prévu pour chaque groupe (les entraînements du matin doivent encore être confirmé par la Commune).

C'est ainsi que durant la saison estivale et où d'ordinaire il n'y a pas nécessairement d'activité du club, les entraînements deviendront payants et le membre devra s'inscrire au « club été » pour pouvoir bénéficier d'un entraînement avec un coach. Nous tablons sur deux types de formule. L'une en cours collectifs et la seconde en cours privé si un membre souhaite améliorer sa technique tout en bénéficiant de conseils pertinents.

Pour pouvoir vous proposer un concept agréable et attractif le nouveau comité élu se planchera sur ce projet lequel vous sera présenté ultérieurement mais au plus tard lors de l'assemblée 2022.

Nous pouvons d'avance vous annoncer que pour cet été et pour compenser le manque d'entraînement, notamment pour les sections adultes, masters, water-polo, aucun montant supplémentaire ne sera facturé pour les entraînements.

La mise en place effective du projet est souhaitée pour l'été 2022.

Pour le comité

Loïc Zbinden

Président